

Le CH des Quatre Villes a décidé de prendre ses déchets en main



MONTRouGE (Hauts-de-Seine), 19 décembre 2017 (TecHOpital) - Le centre hospitalier (CH) des Quatre Villes (Hauts-de-Seine), a présenté, lors des 7e Journées de l'achat hospitalier organisées début décembre à Montrouge par le Réseau des acheteurs hospitaliers (Resah) sa stratégie pour optimiser ses filières de gestion des déchets et en créer de nouvelles quand elles n'existent pas.

Issu de la fusion le 1er janvier 2006 du centre hospitalier intercommunal Jean Rostand de Sèvres et de l'hôpital de Saint-Cloud, le centre hospitalier (CH) des Quatre Villes a défini "les déchets" comme étant un enjeu majeur de sa stratégie d'établissement.

"Notre objectif est d'être plus vertueux dans la gestion des déchets, de diminuer notre impact carbone, et de fluidifier les processus", a indiqué Caroline Bruno, directrice des achats, de la logistique et du patrimoine au CH des Quatre Villes avant de préciser que "le budget achat est d'environ d'1 million €". Il s'agit également de dégager de la valeur de la gestion de ces produits. "En effet, le recyclage du papier peut être une source de revenus", a-t-elle complété.

En l'absence de compétence interne sur ce sujet, "puisque'il n'existe pas de personnel de la logistique vraiment formé à ça", le CH a donc décidé de faire appel au Resah pour un accompagnement et "pour nous aider à gérer que ce soit les ordures ménagères, les déchets d'activité de soins à risques infectieux (Dasri), les biodéchets, les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E), les déchets à risque chimique et toxique (DRCT) ou les cartons, etc..", a complété la directrice des achats.

Sur les 5 sites d'enlèvement existants, 33 processus de gestion des déchets ont ainsi été recensés au terme d'une évaluation exhaustive. Cet état des lieux a été réalisé sur 16 filières de déchets tels que les Dasri en bloc opératoire et hors bloc opératoire y compris les déchets radioactifs, etc. Un bilan carbone a également été réalisé en 2012 et réactualisé en 2016.

Un comité de pilotage a été constitué, associant un cadre hygiéniste de l'hôpital. "Il reste maintenant à réaliser une feuille de route", a fait remarquer Caroline Bruno. Mais d'ores et déjà, la nécessité de mise en conformité réglementaire sur certaines filières comme les biodéchets a été mise en évidence.

Autre point soulevé par cette évaluation, une liste des filières qui n'existent pas, mais pourraient être mises en place, a été identifiée. Il s'agit des clichés radio, des déchets métalliques, des déchets de bois, du papier, des déchets alimentaires, des emballages et déchets d'emballages, du verre et des plastiques.

Une réflexion est en cours pour la majorité des filières à créer au CH des Quatre Villes. Certaines sont plus avancées que d'autres, à l'image du tri et de la valorisation du papier qui sera mise en place début 2018 pour les services administratifs.

Le principe de logistique inverse

La logistique inverse a pour principe de gérer les flux, de l'établissement vers le fabricant. C'est ce principe qui a été appliqué au CH des Quatre Villes, à la fois pour des raisons de gain de place dans des réserves souvent encombrées, mais aussi parce qu'économiquement la mise en place d'opérations de revente peut engendrer des sources de revenus pour l'hôpital.

De plus il existe des réglementations qui encadrent la fin de vie de certains produits (D3E, déchets alimentaires, Dasri). Enfin, la revalorisation et le recyclage de certains composants permet de réduire l'impact écologique de l'établissement.

En ce qui concerne la filière des déchets alimentaires, et notamment lors des études préalables, le CH s'est rendu compte que la solution envisagée en premier lieu était trop encombrante. Il a donc décidé de se concentrer, pour le moment, sur une solution de réduction du volume à la source.

A noter que dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de la filière papier, le service achat a mené une importante phase de rencontre avec les fournisseurs afin de choisir le plus adapté à leur établissement, en termes de qualité et de coût.

Enfin, alors que l'hôpital envisage de détruire prochainement deux de ses bâtiments, il commence à réfléchir aux déchets engendrés et envisage par exemple la revente de biens pour une partie du mobilier.

Geneviève De Lacour

© 2012-2017 APM International.